

Aux entreprises membres et affiliées
de la fédération

Communication

T +41 21 632 10 90
D +41 21 632 14 42
F +41 21 632 10 99
C Communication@fve.ch

Tolochenaz, le 16 novembre 2017

Nouveau taux de la TVA à partir du 1^{er} janvier 2018

Mesdames, Messieurs,

Le rejet de la réforme « Prévoyance 2020 » lors de la votation du 24 septembre dernier a les conséquences suivantes sur le taux de la TVA, à compter du **1^{er} janvier 2018** :

- le taux « normal » passe de 8% à **7,7%** ;
- le taux « spécial secteur de l'hébergement » passe de 3,8% à **3,7%** ;
- le taux réduit reste à **2,5%**.

Les nouveaux taux sont applicables :

- et devront être mentionnés sur les justificatifs, devis et factures pour les prestations fournies à partir du 1^{er} janvier 2018. **Attention : pour les prestations fournies en 2017 mais facturées après le 1^{er} janvier 2018, les anciens taux TVA restent applicables ;**
- à l'importation des biens et services, pour lesquels la dette fiscale prend naissance au **1^{er} janvier 2018 ou plus tard.**

Pour votre entreprise, les principales conséquences sont les suivantes :

- mise à jour des programmes de comptabilité et de facturation (notamment création des codes supplémentaires en lien avec l'impôt sur les acquisitions, la TVA due et l'impôt préalable) ;
- information aux collaborateurs concernés, éventuellement aussi à la clientèle et aux partenaires commerciaux ;
- mise à jour des documents relatifs aux prix de l'entreprise (annonce commerciale), site Internet, papier à lettre, entêtes, formulaires de devis ou d'offres, etc.) ;
- identifier et délimiter les périodes relatives aux prestations effectuées pour déterminer le taux applicable ;
- pour les éventuels travaux en cours non facturés au 31 décembre 2017, établir un relevé de situation par client de manière à pouvoir justifier le taux applicable en lien avec les travaux effectués dans le courant de l'année 2017 (voir à cet égard la remarque sur l'entrée en vigueur des nouveaux taux).

Le service Conseils et support juridique se tient à votre disposition au 021 632 11 10 pour toute question que vous pourriez avoir.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Georges Zünd



Directeur général

David Equey



Docteur en droit